

ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DES PYRENEES

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Articles R 2123-1 et R 2123-4 à R 2123-7du Code de la commande publique

OBJET DE LA CONSULTATION :

MARCHE D'ACQUISITION D'UN COPIEUR MULTIFONCTION COULEUR ET NB TYPE ARTS GRAPHIQUES AVEC MAINTENANCE ET FOURNITURES DE CONSOMMABLES

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES valant CCAP et CCTP

REF : MAPA FOURNI2026

PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE :

ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DES PYRENEES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :15 DECEMBRE 2025 17H00 DELAI DE RIGUEUR

LIVRAISON ET INSTALLATION PREVUES 26 02 2026

L'École supérieure d'art et Design des Pyrénées (ci-après nommée ÉSAD Pyrénées) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) sous la forme d'un établissement public administratif. A ce titre, il est soumis au Code de la commande publique.

Les missions de service public sont l'enseignement supérieur artistique et l'éducation artistique. Il regroupe 250 étudiants, 260 pratiques amateurs et 52 agents permanents.

L'ÉSAD Pyrénées développe un cursus de trois et cinq ans et délivre des diplômes nationaux reconnus par l'Etat :

- DNA conférant grade de Licence, option art, mention céramique « disruptive » ;
- DNA conférant grade de Licence, option art, option design, mention design graphique multimédia
- DNSEP conférant grade de master option art, mention art-céramique / mention design graphique multimédia

L'ÉSAD Pyrénées propose des formations professionnalisantes reconnues dans le réseau européen de l'enseignement supérieur artistique.

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Description du marché

Le présent marché a pour objet :

L'acquisition avec maintenance et fourniture de consommables d'un copieur multifonction couleur et NB type arts graphiques, pour le département PAO de l'école supérieure d'art des Pyrénées.

La durée du contrat de maintenance associé au copieur est de cinq ans reconductibles deux fois pour une durée d'un an.**La livraison et installation sont prévues le 26 février 2026.**

La maintenance intègre la fourniture de tous les consommables sans exception (agrafes comprises) ainsi que le dépannage sur site.

La solution proposée sera basée sur un cout page réel et n'intègrera pas de forfait d'impression.
L'installation et la prestation sont localisées sur le site de Pau au 2 rue Mathieu Lalanne 64000 PAU

1.2 Type de procédure

Le marché public s'établit selon une procédure adaptée en application des articles R 2123-1 et R 2123-4 à R 2123-7du Code de la commande publique.

1.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de leur réception.

1.4 Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN DES PYRÉNÉES
2 RUE MATHIEU LALANNE
64000 PAU**

1.5 Demande de renseignements administratifs et techniques complémentaires

Madame Magali CHAVAGNEUX
Responsable administrative et financière
Tel : 05 59 02 20 06
Mail : magali.chavagneux@esad-pyrenees.fr

Monsieur Gabriel BLAZQUEZ
Responsable informatique et technique
Tel : 05 59 02 20 06/ 06 38 39 61 58
Mail : gabriel.blazquez@esad-pyrenees.fr

1.6 Demande d'obtention du dossier de consultation

Ce dossier est disponible (dématérialisé) à l'adresse suivante <https://esad-pyrenees.fr/>: rubrique Marchés Publics.

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN DES PYRÉNÉES se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation, sans avoir à justifier son choix vis-à-vis des fournisseurs ayant répondu au présent appel d'offres.

ARTICLE 2 : Durée de la prestation de maintenance

La durée du contrat de maintenance associé au copieur est de cinq ans reconductibles deux fois pour une durée d'un an.**La prestation démarre au 26 février 2026 lors de la livraison du copieur.**

ARTICLE 3 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

3.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- L'acte d'engagement,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

3.2 Modalités de remise des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros TTC.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier comprenant :

- Un formulaire DC1
- L'acte d'engagement dûment renseigné
- Le CCTP avec la proposition de tarif complétée
- Le CCAP

Il est rappelé que les candidats acceptent sans restriction ni réserve les documents régissant le présent marché sous peine de rendre leur offre irrecevable.

3.3 Date limite Transmission et réception des offres

Les pièces constitutives de la proposition seront placées sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé) qui portera les mentions suivantes :

NE PAS OUVRIR – MARCHE FOURNITURES ET SERVICES

**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN DES PYRÉNÉES
2 RUE MATHIEU LALANNE
64000 PAU**

Les propositions doivent parvenir avant le 15 DECEMBRE 2025 17h00

Les envois seront acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur de la consultation ne pourra être tenu pour responsable des dépassements des délais de remise des propositions. Les frais de port sont à la charge des candidats.

ARTICLE 4 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Une commission MAPA composée de personnels de direction et du responsable informatique et technique de l'ÉSAD examinera les propositions au regard de l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse déterminée par les critères d'attribution suivants :

- Valeur technique appréciée au regard des attendus techniques : 50 points
- Prix: 40 points
- Qualité du contrat de maintenance : 10 points (prise en compte des moyens mis en œuvre dont le délai d'intervention sur site ainsi que de la maintenance préventive)

ARTICLE 4.1 NÉGOCIATIONS

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 : CCAG

Le cahier des clauses administratives générales étant identique à celui des marchés publics de fournitures et de services (CCAG/FCS approuvé par décret 77.699 du 27 mai 1977 modifié), le présent cahier des clauses administratives particulières précise les conditions d'approvisionnement et de règlement applicables sur ce marché.

Le pouvoir adjudicateur est le Directeur général de l'ÉSAD: il est le seul habilité à engager les dépenses de l'établissement, il est l'ordonnateur de l'établissement.

ARTICLE 2 : Objet du marché

L'acquisition avec maintenance et fourniture de consommables d'un copieur multifonction couleur et NB type arts graphiques, pour le département PAO de l'école supérieure d'art des Pyrénées.

La maintenance intègre la fourniture de tous les consommables sans exception (agrafes comprises) ainsi que le dépannage sur site. **La livraison et installation sont prévues le 26 février 2026.** ~~en mentionnant le délai d'intervention de 48h sur site~~

La solution proposée sera basée sur un cout page réel et n'intègrera pas de forfait d'impression.

ARTICLE 3 : Non attribution

L'ÉSAD pourra décider de ne pas attribuer le marché, si aucune des propositions ne répond à ses besoins.

ARTICLE 4 : Prix

Les prix sont exprimés en deux parties, hors taxe et toutes taxes comprises. Ils sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison, aux frais de montage. Les prix sont fermes. Toute hausse non justifiée entraînera la résiliation du marché sans préavis. A contrario, le titulaire du marché s'engage à appliquer immédiatement et systématiquement ses évolutions tarifaires si elles sont plus favorables à l'établissement

ARTICLE 5 : Notification et facturation

Ce marché sera notifié par courrier électronique et les factures relevant du contrat de maintenance seront envoyées mensuellement à l'École supérieure d'art des Pyrénées via Chorus pro. La personne référente en comptabilité est Madame Johanna Malin.

ARTICLE 6 : Résiliation

L'École supérieure d'art des Pyrénées se réserve le droit de résilier le marché, si après notification par lettre recommandée, le fournisseur ne respectait toujours pas ses engagements relatifs au marché. De même le non-respect des clauses administratives et techniques particulières du présent marché par le titulaire entraînera une résiliation de plein droit sans indemnité.

ARTICLE 7 : Litiges

En cas de différent ou litiges non résolus à l'amiable, seul le Tribunal administratif de Pau serait compétent.

ARTICLE 1 : Normes retenues

Les solutions proposées seront conformes aux normes françaises et européennes en vigueur

ARTICLE 2 : Définition de la prestation

Le présent marché a pour objet : **l'acquisition avec maintenance et fourniture de consommables d'un copieur multifonction couleur et NB type arts graphiques, pour le département PAO de l'école supérieure d'art des Pyrénées.** La maintenance intègre la fourniture de tous les consommables sans exception (agrafes comprises) ainsi que le dépannage sur site.

La maintenance proposée sera basée sur un cout page réel et n'intègrera pas de forfait d'impression.

La prestation inclue obligatoirement les points suivants :

L'installation et la mise en service, par des techniciens compétents et autonomes, du copieur avec la fourniture de tous les câbles nécessaires au raccordement (Câbles secteur, Câbles Ethernet...).

Le paramétrage réseau total des machines clientes de la salle PAO soit 20 postes

Un déménagement et la réinstallation du matériel sur un nouveau site pendant la durée du contrat sans frais supplémentaires.

-L'assistance téléphonique tant en ce qui concerne l'utilisation que le matériel, sa configuration, sa connexion informatique, etc. La mise à disposition d'un service de diagnostic à distance et d'une hot line.
-Assistance logiciel, service de mise à jour comprenant la fourniture des versions révisées et la documentation associée au copieur.

-L'entretien préventif du matériel, la réparation comprenant la fourniture et le changement des pièces détachées (y compris le tambour), accessoires compris.

La fourniture de tous les consommables nécessaires (agrafes comprises) avec un système de commande automatisé (hors papier et électricité).

La main d'œuvre et les déplacements.

L'échange du produit dans le cas d'un produit défectueux en lui substituant, dans un délai de 4 jours, un produit identique ou un produit supérieur aux mêmes conditions contractuelles que le précédent. Les frais inhérents à cet échange restent à la charge du fournisseur.

ARTICLE 2 : Attendus techniques du matériel

Volumétrie annuelle d'impression couleur estimée : 100 000 pages

DESIGNATION	VALEUR ATTENDUE
Vitesse d'impression NB et Couleur	Minimum 70 pages A4 par minute
Nombre de magasins	4 mini
Résolution impression	2400 X 2400 ppp ou plus
Scan A4 et A3	Monopasse et 600 Dpi mini
Tolérance de registration recto verso	0,5 mm par face maximum
Grammage maxi	300 Gr ou plus
Formats papier standard	A4, A3, SRA3 & Bannières
Unité de finition	De type pliage, brochure
<u>Licence Type Fiery Impose ou équivalent</u>	<u>Durée 5 ans</u> format dématérialisé
Profils papier prédéfinis	En sélection par détecteur ou par menu
Langages	PCL6 et PS
Drivers	Windows 11 ,Windows server2012 et 2016 Mac os 26

Le Contractant

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Pour les sociétés :

- agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la Société :

• au capital de _____ Euros

• dont le siège social est à :

• inscrite au Registre du Commerce de :

• sous le numéro :

Pour les entreprises individuelles :

- agissant en mon nom personnel à l'adresse professionnelle suivante :

• inscrit au Registre du Commerce de :

• sous le numéro :

• et au Registre des Métiers de :

• sous le numéro :

• immatriculé à l'INSEE sous le N° :

• ayant élu domicile à :

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, datés du

- après avoir attesté de la situation fiscale et sociale de (mon) (notre) entreprise,

- (m'engage) (nous engageons), sans réserve, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à fournir à l'école supérieure d'arts des Pyrénées une prestation conforme à ma proposition

Prix total TTC du matériel avec livraison, installation, paramétrages :

Les prix pages sont exclusifs de tout couts supplémentaires :

Prix page A4 NB

La page A4 NB HT :

La page A4 NB TTC

Prix page A3 NB

La page A3 NB HT :

La page A3 NB TTC

Prix page A4 couleur

La page A4 couleur HT :

La page A4 couleur TTC

Prix page A3 couleur

La page A3 couleur HT :

L'École supérieure d'art des Pyrénées se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter le montant des facturations au crédit du compte ouvert au nom

De :

Numéro :

Dans l'établissement bancaire :

A

Le.....

Signature et Cachet

(Précédés de la mention lu et approuvé)

L'offre présentée, est acceptée, et vaut pour acte d'engagement.
L'ordonnateur de l'École supérieure d'art des Pyrénées

Le directeur général
Marc Monjou

A.....,

Le.....